



LIGUE
NORMANDIE

PROJET CLUB

2026/2027

DOCUMENT CI-JOINT À RETOURNER AU
SECRÉTARIAT DE VOTRE COMITÉ

AVANT LE 30 AVRIL 2026

ACTIONS À RÉALISER
À PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026
ET À JUSTIFIER AVANT LE 31 AOÛT 2027

LES PERSONNES RESSOURCES POUR VOUS AIDER DANS LA CONSTRUCTION DE VOTRE PROJET

COMITÉ DU CALVADOS

Conseillère en développement : Christine GILETTE / 06.47.02.30.73

14

27

COMITÉ DE L'EURE

Conseiller en développement : Gautier QUESNEL / 07.88.22.86.36

COMITÉ DE LA MANCHE

Conseillère en développement : Christine GILETTE / 06.47.02.30.73

50

61

COMITÉ DE L'ORNE

Conseillère en développement : Sandra FONTAINE / 07.88.22.85.99

COMITÉ DE LA SEINE-MARITIME

Conseillers en développement :
Gautier QUESNEL / 07.88.22.86.36
Maëlle CROIZE / 06.08.57.23.16

76

PRINCIPE 2026/2027

Le montant alloué au dispositif "Projet Club" pour la saison 2026/2027 est fixé à 100 000€.

Reconduction de la Bonification de 100€ pour un premier dossier de club.

Limité à 2 projets :

- ➔ PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE
- ➔ PROJET ÉQUIPEMENT OU DE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

Les items définis pour 2026/2027 sont énoncés dans le chapitre suivant.

CALENDRIER



Retour des dossiers au Comité



Analyse par le groupe Projet Club



Validation par le Comité Directeur de Ligue



Publication sur le site de la Ligue



Visible sur ADOC
(Gestion financière - aide attribuée)

Le projet devra être réalisé et justifié avant le 31 août 2027.

Le dossier doit impérativement être validé par le comité départemental.
Si cela n'était pas le cas, le dossier serait retourné au club.

ITEMS DÉFINIS POUR 2026/2027

Chaque projet doit avoir un objectif de développement et de fidélisation des adhérents.

**PROJET ÉQUIPEMENT : LA FICHE DE PROJET DEVRA CONCERNER
UN PROJET DIFFÉRENT DE 2024/2025**

PROJET	PRISE EN CHARGE
Équipement club house si la dépense totale est inférieure à 500 €	Maximum 250€
Informatique	Maximum 500€
Aménagement des courts - Déshumidificateur	Maximum 500€
Achat et/ou entretien d'un défibrillateur	Maximum 500€
Entretien des courts (hors terre battue artificielle) - Nettoyage, démoussage, apport en matériau libre (silice, sable).	Maximum 500€
Tracé de 4 terrains de PICKLEBALL sur 1 court de tennis	Maximum 500€
Achat d'une fontaine à eau ou autre projet en lien avec la loi AGECC	Maximum 500€
Équipement des pistes de Padel	Maximum 500€

La rénovation, la transformation de surface et la rénovation printanière en globalité ne sont pas éligibles.

Les clubs devront choisir un seul projet équipement entre les propositions de projet exposées ci-dessus.

PISTES DE PROJET DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

(liste non exhaustive)

LA FICHE DE PROJET DEVELOPPEMENT DEVRA CONCERNER UN PROJET DIFFÉRENT DE 2024/2025

- > Optimisation Galaxie Tennis (matériel pédagogique, mur d'entraînement amovible...)
- > Développement : Beach Tennis / Padel (matériel et manifestation) / Pickleball
- > Développer les relations avec les comités d'entreprise (recrutement)
- > Actions promotionnelles de fidélisation, de recrutement
- > Tennis à l'école (maternelle au lycée)
- > Communication : améliorer la notoriété et développer l'image du club (Ex : textile - flocage obligatoire du logo de la Ligue)
- > Les équipements pédagogiques peuvent être pris en charge s'ils intègrent le budget d'une action de développement
- > Toute action Sport Santé Bien-Être portant sur une thématique précise et identifiée et uniquement la première année de sa création (dans l'attente du dépôt de l'appel à projets fait la 2e année auprès de la FFT). Le club devra s'inscrire sur le site Sport Santé Normandie et être labellisé Tennis santé FFT.
- > Action dans le cadre d'une démarche RSE
- > Valorisation des Comités Jeunes de Club créés avant le 29 avril 2026
 - Le club qui a un CJC pourra ajouter une troisième fiche dédiée, à sa demande PROJET CLUB
 - PRE-REQUIS: Avoir un CJC enregistré sur l'ADMIN avant la date de retour des dossiers au CD soit le 29 avril 2026
 - CREATION D'UNE FICHE DE PROJET CJC spécifique qui devra être signée par le président du CJC et son tuteur
 - Les heures de travail des D.E. ou des autres salariés ne doivent pas être comptés dans le budget présenté dans le cadre de cette fiche CJC.

Comme l'année dernière, le groupe propose de ne pas aider les projets suivants :

- > Projets sportifs liés à la compétition (entraînement, préparation physique, stage...)
- > Les projets présentant un double financement (FFT - Ligue - Comités)
- > Les actions Sport Santé Bien-Être (la 2ème année)
Ces actions peuvent être récompensées par la FFT dans le cadre des appels à projet des actions éducatives sociales et solidaires
- > TMC & Match de compétitions libres
- > Comité Jeunes de Club créé après le 29 avril ou en cours de création

POUR VOUS AIDER DANS L'ESTIMATION DE VOS COÛTS,
RENDEZ-VOUS SUR [PROSHOP.FFT.FR](https://proshop.fft.fr)